



**COMMUNE DE SAINT ABRAHAM**  
**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

*\*\*\* sous réserve de son approbation lors de la prochaine séance de conseil municipal \*\*\**

**SÉANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023**

L'an 2023, le 05 avril à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT BERTHEVAS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 mars 2023.

Présents : Mesdames STRICOT BERTHEVAS Gaëlle, BRULÉ Clarisse, FÈVRE Béatrice (participe aux votes à compter du point n°2), LE NINAN Alexandra, TASTARD-OUTIN Christelle, VILLET Emilie,  
Messieurs BEY Jean-Marie, DUPÉ Laurent, MILOUX François, PUISSANT Gérard

Absent : Monsieur COUEDIC Jérôme,

Absents ayant donné procuration : Madame BAYON Typhaine (procuration à Madame BRULE Clarisse), Monsieur BOSCHET David (procuration à Monsieur MILOUX François)

Secrétaire de séance : Madame TASTARD-OUTIN Christelle

**ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Adoption du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2023 ;
- 2) Approbation de la nouvelle carte communale ;
- 3) Budget lotissement le Vallet : dissolution au 31 décembre 2023 ;
- 4) Actualisation de la composition des commissions municipales/référents suite à la démission d'une conseillère municipale ;
- 5) Bons d'achat pour les élèves de CM2 : détermination du montant pour l'année 2023 ;
- 6) De l'Oust à Brocéliande communauté : avis sur le projet de pacte de gouvernance ;
- 7) Morbihan Energies : contrat de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alertes « ECOWATT » ;
- 8) Etude d'une demande financière dans le cadre du fonds de solidarité au logement -FSL-(à huis clos) ;
- 9) Affaires diverses.

❖ **Propos liminaires : désignation d'un secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précise l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Cet article dispose que « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire ». Conformément à l'article L2121-54 du CGCT, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations. Le Conseil Municipal désigne Madame Christelle TASTARD OUTIN comme secrétaire de séance.

❖ **Propos liminaires : choix d'un type de scrutin pour le point n° 04**

Madame le maire explique qu'en principe lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote doit être au scrutin secret, néanmoins, il est possible d'y déroger pour les désignations prévues aux points de l'ordre du jour, sous réserve que la demande soit acceptée à l'unanimité des membres présents. Le conseil municipal décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour le point n°4.

**1) Adoption du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2023**

Réf. : Délibération n° 05AVR23\_01

Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2023 envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux par courriel. Le conseil municipal approuve le procès-verbal de cette séance.

*(Résultat du vote : Pour, 11 ; Contre, 0 ; abstention, 0)*

**02) Approbation de la nouvelle carte communale**

Réf. : Délibération n° 05AVR23\_02

Madame le maire rappelle au conseil municipal les étapes de la procédure de révision de la carte communale fixée par le code de l'urbanisme et informe que la carte communale telle qu'elle est présentée est prête à être approuvée. Le conseil municipal adopte la nouvelle carte communale ; dit que les autorisations d'urbanisme seront délivrées par le maire au nom de la commune ; précise que la délibération sera notifiée au préfet pour approbation ; charge Madame le maire d'accomplir les formalités de publicité telles que prévues par le code de l'urbanisme après approbation de la carte communale par Monsieur le préfet.

❖ *Commentaires et observations*

*Madame le maire explique que le rapport de présentation en sa version finale est complété de données relatives à la station d'épuration, le rapport précise en effet que 91 foyers sont raccordés pour une capacité maximum de raccordements de 350 ; de l'inventaire des zones humides effectué : aucune parcelle inscrite en zone constructible n'est située en zone humide et de données démographiques, ainsi les conditions semblent réunies pour une approbation par Monsieur le préfet au nom de l'état, Madame le maire ajoute que lors d'un prochain conseil municipal, le nouveau périmètre du droit de préemption urbain sera voté pour garantir une bonne maîtrise foncière sur les parcelles constructibles dont la commune n'est pas propriétaire, la compétence urbanisme sera certainement discuté dans les prochaines années à l'échelle de la communauté de communes au vu des évolutions réglementaires, notamment avec l'objet zéro artificialisation nette (ZAN). Monsieur Gérard PUISSANT s'abstient de voter.*

*(Résultat du vote : Pour, 11 ; Contre, 0 ; abstention, 1)*

### **03) Budget lotissement le Vallet : dissolution au 31 décembre 2023**

Réf. : Délibération n° 05AVR23\_03

Madame le maire explique que l'ensemble des terrains du lotissement le Vallet est vendu, le déficit est couvert par le budget principal et que les opérations comptables seront effectuées courant 2023, il y a lieu de prononcer la dissolution de ce budget au 31 décembre 2023. Le conseil municipal prononce la dissolution du budget annexe lotissement le Vallet au 31 décembre 2023 ; dit que le déficit est couvert par le budget principal ; autorise le comptable public à procéder aux écritures comptables nécessaires à la réintégration de ce budget au budget principal de la commune ; charge madame le maire de procéder aux écritures courant 2023 pour couvrir le déficit, les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets principal et lotissement le Vallet et de transmettre la présente délibération au service des impôts en charge du dossier de TVA.

#### *❖ Commentaires et observations*

*Madame le maire informe que l'opération pour ce lotissement le Vallet se solde par un déficit de 34 000 € environ.*

*(Résultat du vote : Pour, 12 ; Contre, 0 ; abstention, 0)*

### **04) Actualisation de la composition des commissions municipales et référents communaux suite à la démission d'une conseillère municipale**

Réf. : Délibération n° 05AVR23\_04

Madame le maire informe que suite à la démission de Madame Morgane PELLERIN de ses fonctions de conseillère municipale, il est nécessaire d'actualiser la composition des commissions municipales et référents communaux. Le conseil municipal actualise la composition des commissions municipales et référents communaux, en ne procédant pas à de nouvelles désignations.

*(Résultat du vote : Pour, 12 ; Contre, 0 ; abstention, 0)*

### **05) Bons d'achat pour les élèves de CM2 : détermination du montant du bon par enfant**

Réf. : Délibération n° 05AVR23\_05

Madame le maire rappelle que le conseil municipal en 2022, a décidé d'offrir un bon d'achat d'un montant de 20 € aux élèves de CM2. Le conseil municipal fixe le montant du bon d'achat pour les élèves de CM2 pour l'année 2023 à 20 €.

*(Résultat du vote : Pour, 12 ; Contre, 0 ; abstention, 0)*

### **06) De l'Oust à Brocéliande Communauté : avis sur le projet de pacte de gouvernance**

Réf. : Délibération n° 05AVR23\_06

Madame le maire informe que le conseil communautaire a validé le principe du pacte de gouvernance par délibération du 17 décembre 2020, le projet de pacte de gouvernance est soumis à l'avis de chaque conseil municipal. Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance et charge Madame le maire de notifier la délibération à Monsieur le président de la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté.

#### *❖ Commentaires et observations*

*Madame le maire donne lecture du projet de pacte de gouvernance.*

*(Résultat du vote : Pour, 12 ; Contre, 0 ; abstention, 0)*

**07) Morbihan Energies : contrat de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alertes « ECOWATT »**

Réf. : Délibération n° 05AVR23\_07

Madame le maire présente le contrat de partenariat avec Morbihan Energies pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alertes ECOWATT. Le conseil municipal approuve le partenariat avec Morbihan Energies pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Ecowatt » et autorise Madame le maire à signer le contrat.

❖ *Commentaires et observations*

*Madame le maire informe qu'en cas d'alerte « ECOWATT » c'est-à-dire lorsque le niveau des consommations électriques est important et peut entraîner des coupures, le syndicat d'énergie Morbihan Energies adapte l'éclairage public en conséquent, en lien avec l'entreprise gestionnaire INEO, la commune est engagée jusqu'en 2027, le service est gratuit.*

*(Résultat du vote : Pour, 12 ; Contre, 0 ; abstention, 0)*

**08) Etude d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de Solidarité au Logement (FSL) [a huis clos]**

Réf. : Délibération n° 05AVR23\_08

Madame le maire informe que la commission sociale extramunicipale s'est réunie le 21 mars 2023 pour étudier une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de Solidarité au Logement (FSL). Le conseil municipal : eu égard du caractère social de cette affaire, décide le huis-clos pour garantir la confidentialité de la délibération (l'affichage du procès-verbal occultera les mentions du nom et de l'adresse du bénéficiaire, lors de la télétransmission de la délibération, il ne sera pas procédé à la publication dans le cadre de l'OPEN DATA) ; décide d'attribuer une aide de 450 € au dossier présenté ; précise que l'aide sera versée sur le compte du fournisseur d'énergie et charge Madame le maire d'en demander le remboursement auprès du département du Morbihan.

*(Résultat du vote : Pour, 12 ; Contre, 0 ; abstention, 0)*

**DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS OCTROYÉES**

*Par délibération du 28 mai 2020, le Conseil municipal a délégué à Madame le maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences. Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'elle a été amenée à prendre à ce titre.*

- Décision n° 2023-0803 – Acceptation de l'indemnisation concernant le sinistre effraction à l'atelier municipal (sinistre du 16 février 2023 / indemnisation du matériel dérobé)

## AFFAIRES DIVERSES

- **Signature d'un nouveau contrat de location du copieur avec le prestataire RICOH :** Madame le maire informe de la signature d'un contrat de location pour le copieur aux conditions suivantes : : 197.60 € HT de loyer par trimestre, coût copie noir et blanc : 0.0027 € HT, coût copie couleur : 0.025 € HT.
- **Réflexion sur l'acquisition d'un défibrillateur :** Madame le maire demande avis au conseil municipal sur l'acquisition d'un défibrillateur afin d'équiper la mairie. Les conseillers en présence donnent un avis favorable pour cette acquisition, une session de formation aux premiers secours pourrait également être organisée.
- **De l'Oust à Brocéliande communauté :** Madame le maire fait savoir que la commune de Saint-Abraham est désormais desservie par une ligne de bus intracommunautaire Malestroit-Lizio, un premier bilan sera effectué à l'été prochain, il est nécessaire de communiquer à ce sujet afin de faire connaître ce service aux habitants.
- **Protection du garage municipal :** Monsieur Laurent DUPÉ demande si la gendarmerie a donné des conseils en matière de protection des bâtiments suite à la dernière effraction survenue au garage municipal. Madame le maire répond qu'une rencontre se tiendra prochainement avec la gendarmerie, d'ores-et-déjà, les ouvertures du garage ont été renforcées, une réflexion sera à mener pour d'autres dispositifs.
- **Passerelle de la Née :** Madame le maire explique que l'étude de faisabilité, réalisée par le CEREMA, pour le projet de passerelle de la Née est terminée, prochainement, une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre sera lancée. Par ailleurs, l'association pour la passerelle de la Née organise une réunion le samedi 08 avril au bar Le Charleston.
- **Lotissement Clos du Verger :** Madame le maire demande avis au conseil municipal sur le dernier projet présenté pour le futur lotissement clos du verger. Le conseil municipal dit que ce projet n'appelle pas d'observations particulière et autorise Madame le maire à déposer le permis d'aménager.
- **Aménagement de l'étang :** Madame le maire propose d'organiser une réunion pour la restitution de l'étude sur l'aménagement de l'étang, la date fixée est le mardi 18 avril à 19h00.
- **Réunion santé sur le territoire :** Madame Béatrice FÈVRE fait savoir qu'elle a participé à une réunion au sujet de la santé sur le territoire à Ploërmel
- **Dispositif Argent de poche :** Madame Alexandra LE NINAN informe que le dispositif argent de poche est déployé aux vacances de printemps, deux jeunes de la commune participeront.

- **Projet d'implantation d'éoliennes** : Monsieur Gérard PUISSANT questionne au sujet du projet d'implantation de deux éoliennes au nord de la commune, présenté par les sociétés LAMINAK Energy et VELOCITA Energies au conseil municipal en début d'année et précise avoir été interpellé par un habitant de la commune de Val d'Oust. Madame le maire répond qu'elle a également échangé avec cet habitant, rappelle qu'aucune délibération du conseil municipal n'a été prise, un tel projet serait soumis à avis de la population, par ailleurs, le projet a également été présenté au conseil municipal de la commune de Val d'Oust, de nombreuses questions auraient apparemment été posées par les conseillers, Madame le maire indique qu'elle va en discuter avec madame le maire de la commune de Val d'Oust mais pense que les élus de Val d'Oust ne seront pas favorables à ce projet.
  
- **Aménagement de la rue des écoles** : Madame le maire informe que suite au passage d'un véhicule de type pelle sur pneus appartenant à une entreprise qui intervenait pour des travaux d'élagage d'un particulier, certains pavés récemment installés rue des écoles sont écrasés, le maître d'œuvre a été contacté à ce sujet afin d'obtenir de plus amples informations, il avait été spécifié en début de projet que les pavés devaient être résistants.
  
- **Projet de mise en accessibilité et de rénovation des toilettes publiques** : Madame le maire indique qu'une consultation aux entreprises a été lancée pour le projet de toilettes publiques, celle-ci s'avère infructueuse pour cinq lots sur six, une nouvelle consultation aux entreprises est lancée pour trois semaines.
  
- **Prochain conseil municipal** : le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 10 mai à 19h30.
  
- **Affaires communautaires** :
  - ☞ Syndicat Sportif Intercommunal : Madame le maire et Monsieur François MILOUX informent avoir participé à un comité syndical, l'avis des domaines a été rendu au sujet d'un projet de cession du terrain de football à la commune de Val d'Oust, le prix au mètre carré est estimé à 12 € (178 044 € pour la parcelle ), au lieu de 35 € (519 295 € pour la parcelle) annoncé par le bureau d'étude ATHLETICO INGENIERIE, cet avis interroge ; par ailleurs un projet de règlement intérieur d'utilisation du complexe a été étudié, des modifications sont apportées afin de tenir compte des particularités de cette salle, des devis ont également été validés pour du rognage de souches ainsi qu'un reprofilage et un empierrement de l'accès au terrain de football de Saint-Abraham, il est constaté également une nette augmentation sur les factures d'électricité du complexe, les tarifs étant non réglementés, le montant des participations pourrait être revu, Monsieur François MILOUX a été désigné référent des associations, une réunion s'est tenue dernièrement, les échanges ont été constructifs.

- ☞ Syndicat scolaire : Madame Alexandra LE NINAN explique avoir participé à une réunion du syndicat scolaire, le coût par élève a été fixé comme suit : 454 € par élève élémentaire, 1 582 € par élève maternelle, les montants sont augmentés, notamment celui par élève de maternelle, par ailleurs, Madame la directrice de l'école publique partira prochainement en retraite ainsi qu'un agent, la devise de la République Française sera apposée sur le fronton de l'école, comme l'exige la loi.
  
- ☞ Commission environnement et déchets : Monsieur Jean-Marie BEY a participé à une commission environnement et déchets, des départs de personnel du service SPANC (assainissement non collectif) sont annoncés, en ce qui concerne l'assainissement collectif, une étude va être lancée pour le transfert de cette compétence, actuellement gérée par les communes. Par ailleurs, le budget déchets est déficitaire, malgré la hausse de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères qui représente 300 000 € pour la part des particuliers et 200 000 € pour la part des professionnels, la commune de Saint-Abraham va désormais payer une redevance d'un montant de 1.80 € par habitant, une révision des modalités pour les associations est en cours car toutes les associations étaient concernées par la redevance y compris celles qui ne produisent pas de déchets. Également, suite à la mise en place des cartes de déchetterie, une diminution de 30% de la fréquentation est observée, des pertes de cartes sont constatées avec semble-t-il des dons de cartes avec des usagers domiciliés hors du territoire de la communauté de communes, pour régler ce problème, les cartes sont désactivées et les nouvelles refacturées ; de nouvelles filières vont être mises en place dans les déchetteries, il sera possible de valoriser les jeux et jouets, les articles de jardinage, les matériels thermiques et non thermiques, les horaires d'ouverture vont également être revus.
  
- ☞ Correspondant défense : Monsieur Jean-Marie BEY a participé à une réunion des correspondants défense, il a visité la salle d'évolution de l'armement à Guer-Coetquidan.

 **l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45**

Affiché le 14 avril 2023

Madame Gaëlle STRICOT BERTHEVAS

Madame Christelle TASTARD OUTIN